



Madame Bringer : « Le Partage de la Valeur, c'est les Salaires »

QUESTION POSÉE PAR UN ÉLU CFDT LORS DU RDV CIS LE 10 MARS 2026

Vous nous avez présenté de très bons résultats 2025 pour CIS et en particulier pour TSN.

Les augmentations salariales prévues suite aux Négociations Annuelles Obligatoires (NAO) de début 2026 restent à un niveau modeste.

Comment envisagez-vous un réel Partage de la Valeur avec les salariés qui travaillent dur pour parvenir à de tels résultats ?



RÉSUMÉ DE LA RÉPONSE DE MADAME BRINGER ET LA PHRASE À RETENIR !

La société fait face à un marché mouvementé, marqué par une décroissance en France, chez la plupart de nos concurrents (les autres ESN). Ces ESN ont des politiques salariales inférieures à la nôtre, ce qui crée pour nous un désavantage compétitif en termes de taux journalier facturé.

Une politique salariale plus élevée risquerait d'accentuer cet écart. Malgré une trajectoire vers une croissance rentable en 2029-2030, notre rentabilité reste inférieure à celle des autres ESN. Elles peuvent mieux absorber les difficultés du marché grâce à des niveaux de rentabilité plus élevés.

Il est donc crucial de maîtriser la masse salariale et le TJM pour ne pas compromettre notre futur.

Actuellement, nos salaires sont comparables à ceux du groupe, même s'ils se situent dans la fourchette basse. Ils restent supérieurs à ceux des autres ESN de taille similaire ou supérieure à la nôtre.

Concernant le Partage de la Valeur, Après les investissements, l'augmentation de la masse salariale et les efforts pour améliorer notre modèle de delivery, il reste peu de marge. Une grande partie de la valeur créée est ainsi partagée.

« Partage de la Valeur : notre niveau d'Ebit est à 4,4% au sein de CIS, il ne reste pas grand-chose pour partager la Valeur au-delà de ce qu'on propose en termes de politique salariale si vous faites les calculs. »

QUELQUES QUESTIONS MADAME BRINGER :

1. Pourquoi 'le pas grand-chose à partager' est-il destiné aux seuls NR11 et NR12 via la distribution d'actions gratuites (En moyenne 29000€ pour les NR11 et 95000€ pour les NR12 en 2025) ?
2. Que faites-vous pour favoriser les plus petits salaires de TSN ?



PETITE BONNE NOUVELLE LA DIRECTION DU GROUPE ANNONCE LA MISE EN PLACE D'UNE PPV DE 800€ !

Des questions... contactez vos élus CFDT !

Madame Bringer : « Le Partage de la Valeur, c'est les Salaires »